



# ALUR01 :

## Formation obligatoire des professionnels de l'immobilier

Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle.

### OBJECTIFS

- ✓ La formation porte sur la **mise à jour** et le **perfectionnement** des connaissances dans les domaines juridique, économique, commercial, à la déontologie ainsi qu'aux domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique.
- ✓ **Appréhender** la portée de ces nouvelles obligations et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.
- ✓ **Justifier** des compétences indispensables permettant le renouvellement de la carte professionnelle et le renouvellement des habilitations délivrées par le titulaire aux salariés et/ou travailleurs non salariés

### PROGRAMME

#### JOURNÉE 1

- ✓ Accueil des participants
- ✓ Présentation et tour de table

#### Ce qui change pour les professionnels de la transaction et de la gestion

- ✓ Réglementation de l'exercice de la négociation immobilière
- ✓ Déontologie, assurances
- ✓ Lois d'information et protection du consommateur (SRU, ALUR...)
- ✓ Rédaction de l'avant contrat
- ✓ Les nouvelles obligations légales du négociateur immobilier
- ✓ Les changements en matière de baux locatifs
- ✓ Les surfaces des logements et règle des 1/20ème
- ✓ Les nouvelles obligations légales du gestionnaire
- ✓ Les spécificités de la copropriété
- ✓ L'habitat participatif

#### JOURNÉE 2

##### Immobilier : les nouvelles règles du jeu

- ✓ Habitat indigne et insalubrité
- ✓ Les nouvelles exigences en matière d'urbanisme
- ✓ Respect des normes et critères réglementaires d'un bâtiment (décence, précarité, rénovation énergétique...).
- ✓ Les principaux dispositifs assuranciers en immobilier
- ✓ Les diagnostics techniques immobiliers : compréhension et lecture
- ✓ Pathologie du bâtiment

### VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.

### DURÉE

2 jours (soit 14 heures)  
7h / jour – 9h00-12h30 / 14h-17h30

### PRIX

682,00 € HT par participant  
Frais de repas et d'hébergement non inclus

### PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 : titulaires de la carte professionnelle mais aussi négociateurs salariés ou indépendants

### PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

### PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

### FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

### ÉVALUATION ET SUIVI

Questionnaire de satisfaction  
En fin de formation, le stagiaire s'auto-évalue en remplissant la grille de compétences de l'attestation de fin de formation

### PLUS D'INFOS

Tél. : 09 69 32 08 05  
Mail : formation@ofib.fr  
www.ofib.fr